

Animateur-animateur de centres de vacances

RÉF | 481

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Suite au parcours complet de cette formation (étapes 1 à 4 dans un délai de 3 ans maximum), les participants obtiennent le Brevet d'animateur, animatrice de centres de vacances homologué par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Programme

- **1ère étape: Formation de base**
Vivre en groupe : communiquer, travailler en équipe, prendre des responsabilités. Pratiquer des activités : jeux, chants, danses, activités manuelles, corporelles, de découverte du milieu. Réfléchir au rôle de l'animateur et à l'animation de groupes d'enfants et de jeunes de 2,5 à 16 ans.
- **2ème étape: Formation pratique**
Mettre en pratique les acquis de la formation de base et assumer la responsabilité à part entière d'un groupe d'enfants ou de jeunes, dans un séjour ou une plaine de vacances de son choix agréé par l'ONE comme centre de vacances
> soit une période continue d'au moins 3 semaines en plaine ou une période de 10 jours en séjour de vacances,
> soit deux périodes d'au moins 75h chacune (75h correspondant à minimum 2 semaines consécutives en plaine ou une période de 6 jours en séjour de vacances)
- **3ème étape: Approfondissement**
Développer des connaissances et assurer son savoir-faire en animation. Choisir au minimum un week-end de formation dans les approfondissements thématiques proposés. ([voir site internet](#)) Telles que: "la nature au bout des doigts", "jeux socio-sportifs", "Construction de jeux et jouets en bois, carton et papier"...
- **4ème étape: Qualification**
Faire le point sur les acquis, les capacités et les options éducatives.

Brevet d'animateur en centres de vacances, homologué par la

Certification(s) visée(s) Fédération Wallonie-Bruxelles
(après avoir suivi les 4 étapes)

Type de formation [Associatif](#)

ORGANISATION

Durée maximum 3 ans (pour les 4 étapes)

Horaire en journée
(plus d'information sur le [site internet](#))

Début Prochain début (1ère étape) : 29 avril 2024 variable en fonction du module

Coût variable selon le module - Coût réduit : variable selon le module -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir au moins 17 ans.
Pour participer à l'étape 2, il faut avoir obtenu le Certificat de participation active à la formation de base d'animateur-animatrice de centres de vacances au terme de la formation de base.
Pour participer à la 4ème étape, il faut avoir fait les 3 premières étapes et disposer des documents nécessaires (certificat d'aptitude à la fonction d'animateur, attestation(s) de formation pratique, certificat de participation à l'approfondissement)

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Complétez le formulaire en ligne sur la page du module qui vous intéresse, [sur le site de l'organisme](#)
- Envoyez un mail à: formation-animation@cemea.be ,

- Téléphonnez au: 02/543 05 90

Organisme

CEMÉA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active

Avenue de la Porte de Hal 39 - Bte 3

1060 Saint-Gilles

Tél: 02 543 05 95

<http://www.cemea.be>